

La population de la Provence à la fin du XV^e siècle d'après l'enquête de 1471

Les archives départementales des Bouches-du-Rhône conservent, sous la cote B 200, le texte d'une enquête menée en 1471, en vue du réaffouagement de la Provence. R. Busquet en a déjà fait un large usage dans son étude des cadastres (1); mais il est nécessaire de pousser plus avant l'analyse du document afin d'en préciser la valeur. Il apporte en effet des renseignements précis sur la Provence à la fin du XV^e siècle, et en particulier il permet diverses observations sur les chiffres de la population.

* * *

Le procès-verbal original de l'enquête de 1471 est aujourd'hui perdu et il n'est connu que par une copie du XVI^e siècle. Le registre B 200 (fol. 1-4) fait connaître que, le 6 avril 1559, se présenta chez Jean Sallier, notaire à La Verdière (Var, canton de Rians), un sergent royal qui lui demanda, pour la Cour des Comptes de Provence, extrait du « procès verbal fait de l'ancienne assiette et revue des foudaiges » de 1471. C'est cette copie qui commence au fol. 4 v^o par la visite des enquêteurs, *recursores focorum*, à Lambesc (B.-du-Rh.) le 14 mars 1471. Les syndics leur prêtent le serment de les mener à travers les rues, de porte à porte, en indiquant les noms et prénoms des personnes faisant feu (2). Suit une liste de noms, celle des gens rencontrés

(1) R. Busquet, *Les cadastres et les unités cadastrales du XV^e au XVIII^e siècle*, extr. des *Ann. de Prov.*, 1910; et dans *Etude sur l'ancienne Provence, Institutions et points d'histoire*, Paris, 1930.

(2) Fol. 5 : *per vias et carrerias dicti loci hostiatim ducendo et nomina et cognomina personarum in ipsis domibus lazem foventium particulariter et distincte nominare, omni fraude cessante.*

en parcourant l'agglomération. Les enquêteurs se font ensuite montrer le cadastre, qui est lu avec soin et plusieurs fois. Il est alors indiqué le nombre des faisant feu, *larem foventes*, et l'estimation globale du terroir. Il s'y ajoute des renseignements sur les richesses du sol. Dans tous les villages, l'enquête se poursuit de la même façon, avec plus ou moins de détails ; en quelques lieux, a été recopié le texte d'une cédule remise par les habitants aux enquêteurs. Les noms de ces enquêteurs sont donnés lors de la visite de Senas (B.-du-Rh., canton d'Orgon), le 15 mars : il s'agit de l'évêque de Riez, du seigneur de Fos, de B. Gombert de Sisteron et de A. Combe de Hyères. Ils étaient accompagnés d'un notaire, certainement Imbert Salier de La Verdère qui est cité dans une autre partie du registre.

Ces quatre personnages ont parcouru du 14 mars au 30 mai une partie de la Provence. Du nord des Alpilles, ils gagnèrent la Camargue puis la Crau ; à la fin mars, ils étaient dans la région toulonnaise. Après avoir suivi la dépression qui sépare la Provence calcaire des Maures, ils arrivèrent à Draguignan. De là ils passèrent dans la haute vallée du Verdon et dans celle du Var. Ils enquêtèrent ensuite autour de Vence et de Grasse pour terminer leur tournée à Aups (Var). C'est la seule partie de l'enquête pour laquelle nous ayons un compte rendu détaillé.

A partir du fol. 548, sont consignés les résultats généraux de l'enquête ; ils sont très sommaires, mais portent sur la presque totalité de la Provence. Ces renseignements sont précédés de la liste des douze personnes députées à la réformation des fouages (dont les quatre cités plus haut) : trois prélats, trois nobles et six bourgeois. Il s'y ajoute les trois notaires ; ces quinze personnes quittèrent Aix le 14 mars pour Lambesc qu'elles visitèrent ensemble après le repas. Cette indication historique donnée, le scribe a copié une série de courtes notes contenant le nombre de maisons habitées dans chaque agglomération, l'estimation cadastrale globale, ainsi que le nombre de feux fictifs. Ce dernier paraît bien avoir été fixé non point lors de la visite de chaque bourg mais au terme de l'enquête, à Aix, comme cela apparaîtra plus loin. Ces notes ont donc été rédigées à l'aide de documents plus détaillés, dont les 544 feuillets du début donnent une idée. Dans ces notes, sont groupés par vigneries et baillages les villes et villages de Provence ; en sont exclues les localités des terres adjacentes, distinctes du comté au point de vue administratif. En outre ont été omises la viguerie de Grasse et la baillie de Saint-Paul ; mais l'enquête détaillée permet de suppléer à cette lacune.

Aux fol. 630 et suivants, sont rapportés divers textes sur l'assemblée des Etats et sur la nomination des commissaires députés à la réformation des feux : ils montrent que l'enquête a été entreprise, diverses communautés s'étant plaintes de la dépopulation due aux épidémies, aux mauvaises récoltes et aux guerres maritimes. A la suite est transcrit le procès-verbal de la visite d'Aix et de la séance du 8 novembre au cours de laquelle furent fixés les feux fictifs de chaque agglomération. Il y est joint une table des feux fictifs.

Il était nécessaire de décrire avec un peu de détail le registre B 200 pour voir son caractère. Il est formé de pièces diverses groupées dans un certain désordre : enquête partielle détaillée, résumé presque complet des résultats de l'enquête générale, et divers procès-verbaux juxtaposés. C'est certainement une collection de documents réunis par le notaire H. Salier : description de la visite qu'il a faite avec quatre enquêteurs dans une partie de la Provence, copie du document utilisé le 8 novembre à Aix pour la fixation des feux fictifs et pièces annexes. Ces documents, le notaire les a gardés par devers lui et ils sont demeurés dans ses archives. Il a dû en être de même pour les deux autres notaires de 1471 et lors des enquêtes antérieures. Le registre B 199 des mêmes archives contient au début les résultats des visites de 1400, 1418, 1423, 1431 et 1442. A partir du fol. 106, est transcrit ce qui dans le registre B 200 est copié aux fol. 630 et suivants, c'est-à-dire la conclusion de l'enquête de 1471. La Chambre des Comptes ne gardait donc que les résultats ; les documents préparatoires dont parle l'enquête de 1400 restaient dans les mains soit des commissaires députés soit des notaires. Il n'est pas exclu cependant que la Chambre ait pu conserver quelques pièces annexes, tel ce compte nominatif des habitants d'Apt dressé en 1399/1400, sans doute à l'occasion du réaffouagement général (3).

Ainsi au XV^e siècle, les réformations des feux en Provence se faisaient par groupes de commissaires parcourant en quelques mois le pays ; ils se réunissaient ensuite pour confronter leurs notes et se fondant sur ces données, d'une manière qui échappe encore, ils fixaient le chiffre des feux fictifs de chaque localité.

* * *

Le registre B 200 apporte bien des renseignements sur la situation de la Provence à la fin du XV^e siècle et surtout sur l'histoire

(3) Arch. Bouches-du-Rhône, B 1693.

économique, en décrivant les cultures, les troupeaux, les constructions, en mentionnant les divers cataclysmes. Mais je me contenterai de montrer son importance pour l'étude de la population.

J'ai indiqué déjà qu'il conserve, dans la première partie, des listes nominatives des habitants et, dans la première et la seconde, le nombres de maisons habitées. A une ou deux unités près, ces deux nombres se correspondent; bien souvent ils sont identiques. Il est fort vraisemblable que la différence provient uniquement des erreurs de transcription faites par les deux notaires de La Verdière. Nous possédons le chiffre des maisons habitées qui est équivalent à celui des *larem foventes* ou faisant feu. Il faut donc voir ce que recouvre cette dernière expression en 1471. Il est certain que nous ne connaissons pas le nombre de personnes non soumises à la taille, soit parce qu'elles n'avaient pas de biens immobiliers, soit parce qu'elles avaient une situation sociale les exemptant. Il en était déjà ainsi au XIV^e siècle, puisqu'à Aix, en 1378, les officiers royaux, les nobles, les avocats, les procureurs, les médecins et les juifs étaient exemptés (4). D'autre part, puisque les enquêteurs regardent le livre du cadastre avant de donner le nombre des faisant feu, je pense que ce nombre est celui des propriétaires imposés relevés au cadastre, ces propriétaires habitant leurs propres maisons ou étant en location. Cela est d'autant plus vraisemblable que les plus anciens cadastres conservés ne distinguent pas, dans une même rue, les propriétaires des maisons et leurs locataires qui possèdent quelques terres. Je suppose que le nombre des faisant feu recouvre celui des propriétaires imposés habitant l'agglomération et ne comprend pas celui des propriétaires demeurant ailleurs, puisque l'enquête s'est faite en allant de porte en porte; d'autre part l'estimation de leurs biens se trouve comprise dans l'estimation globale, ce qui rendait inutile de les compter dans la population. Je suis donc amené à voir dans les *larem foventes* les propriétaires (ou chefs de famille) imposés habitant dans l'agglomération.

Il est regrettable que nous ne possédions plus les chiffres réels des maisons habitées qu'avaient recueillis les enquêteurs de la première moitié du XV^e siècle. Ils nous permettraient en effet de savoir avec certitude, si comme je le pense à la suite de M. Baratier (5), on

(4) *Ibid.*, B 7, fol. 5 v^o.

(5) *La population du Comté de Nice au début du XIV^e siècle*, dans *Prov. hist.*, t. III, 1953 p. 48-61. Les interprétations données par M. R. Jeancart, *Les vigueries d'Outre-Siagne de la reine Jeanne à François 1^{er}*, Cannes, [1952], p. 174-86 ne me paraissent pas fondées.

peut comparer les *larem foventes* de 1471 à ceux de la première moitié du XIV^e siècle. Pour le XVI^e siècle, je ne connais pas d'enquête complète sur la population ; mais, sous la côte B 201 des archives des Bouches-du-Rhône, est conservé un procès-verbal de visite des lieux jadis inhabités et remis en valeur depuis le dernier affouagement, procès-verbal qui fut dressé en 1540. Outre ces localités, sont relevées plusieurs autres agglomérations dont le nombre des maisons est indiqué. Il faut attendre 1698 et 1728 pour retrouver des enquêtes analogues, donnant l'état de toute la Provence.

Il y a une autre sorte de documents qui peut être rapprochée du registre B 200 : les cadastres, conservés dans les villes dès la fin du XIV^e ou au XV^e siècle et dans les villages pour le XVI^e ou le début du XVII^e. Comme ces livres d'estime contiennent la liste de possédants soumis à la taille, liste que consultaient les enquêteurs de 1471 avant de donner le chiffre des *larem foventes*, il serait possible dans des monographies d'entreprendre des comparaisons, après avoir recherché, au milieu des ratures et des surcharges, l'aspect originel du cadastre.

Ainsi l'enquête de 1471 donne des sources précises pour l'étude de la population provençale imposable. Et en la comparant à quelques documents d'époques différentes, il devient possible d'observer les transformations de la région à la fin du Moyen Age.

* * *

En faisant le compte des propriétaires imposables, on obtient, pour l'année 1471, le chiffre de 19.570. Il y manque quelques agglomérations comme Guillaume (A.-M.), des villages de la vallée de Barrême (B.-A.), et surtout la ville d'Aix. Or à Aix, une enquête faite par rue donne en 1456 /57 le chiffre de 647 chefs de famille ; une autre, de 1464, en donne 771 (6). On peut donc donner, sans grande chance d'erreur, le chiffre de 21.000 propriétaires soumis à la taille en 1471, en Provence.

Il faudrait y ajouter les chiffres des propriétaires des terres adjacentes et des habitants des domaines ecclésiastiques. Mais là notre ignorance est presque totale. Je relève seulement pour Salon un recueil de reconnaissances de cens dûs à l'évêque pour 480 maisons habitées en 1304 (7) ; pour Arles, l'enquête sur la cavalcade de 1319

(6) Arch. Bouches-du-Rhône, B 1617 et 1620.

(7) *Ibid.*, III G 6 (32).

donne 2158 feux (8). Mais ces deux renseignements ne valent que pour la période antérieure à la dépression économique de la seconde moitié du XIV^e siècle. Quant à Marseille, elle avait été très atteinte par le sac de 1423 et elle commençait à peine à se relever au milieu du XV^e siècle. Je supposerais donc au maximum 40.000 chefs de famille dans toute la Provence vers 1471. Pour donner un ordre de grandeur, j'évaluerais la population provençale à 200.000 habitants ; mais il faut se hâter d'ajouter que ce n'est qu'une hypothèse et que le seul nombre sûr est celui de 21.000 propriétaires soumis à la taille.

En entrant dans le détail des chiffres, il apparaît que la Provence ne connaissait pas de très grandes villes. Aix et Tarascon, avec sans doute Arles et Marseille, étaient les seules à dépasser 500 feux, et ces villes sont groupées dans la Provence occidentale. Quelques autres ont plus de 200 feux : Hyères et Toulon, Grasse, Fréjus, Draguignan et Saint-Maxim, Manosque et Sisteron. Ainsi la plupart se trouvent en Basse Provence. Et il ne faut pas se faire d'illusion ; on ne peut leur donner le nom de ville qu'en tenant compte de leur rôle administratif. L'étude du paysage urbain permet de voir en elles de gros bourgs agricoles peu différenciés des villages voisins. Quant à la densité des agglomérations de plus de 50 feux, elle est plus forte dans la Basse que dans la Haute Provence. Cependant la différence est loin d'être aussi marquée que de nos jours. Certaines zones de la Haute Provence sont très peuplées ; c'est le cas de la haute vallée du Verdon, dont la population est concentrée en quatre centres : Thorame-Haute (74), Thorame-Basse (95), Beauvezer (52) et Colmars (170), qui sont peu éloignés les uns des autres. Il est notable que sur le plateau de Valensole, trois bourgs ont plus de 100 feux (Moustiers, Riez et Valensole) et deux plus de 50 (Puymoisson et Gréoux). Même constatation dans la région de Seyne (B.-A.). Comme il est normal, les principales agglomérations sont sur les routes les plus fréquentées : celles qui d'Avignon ou Aix gagnent l'Italie par Sisteron, celle qui par Nice, Grasse et Draguignan se dirige vers Aix et le Rhône, enfin celle, de la dépression qui unit Fréjus à Toulon.

A lire l'enquête de 1471, se dégage l'idée d'un habitat groupé. Mais il faut se garder de cette image qui peut être peu exacte. Il est certain que le type de l'habitat perché et groupé est caractéristique du paysage provençal. La visite faite en 1379 par V. Selapon dans la viguerie d'Aix montre bien ce type de groupement : les maisons sont

(8) *Ibid.*, B 172.

unies les unes aux autres et forment des bourgs qui sont ou ne sont pas fortifiés (9). Mais le procès-verbal de 1540 permet de nuancer cette vue. Dans certains cas, sur des territoires inhabités, les hommes de villes ou villages voisins ont des bastides ; il en est ainsi dans la basse vallée de l'Argens (10). A Brovès, dans le nord de l'actuel département du Var, sur les 38 maisons, certaines sont groupées et d'autres dispersées dans le terroir (fol. 115). Dans plusieurs villages de la région d'Apt, d'Aix et de la Crau (fol. 43-67), la population paraît se partager entre le village et les bastides des environs. Plus précis est le cas Châteauneuf-Miravail (B.-A., canton de Noyers), où il n'y a plus de maison sur la hauteur, où existent 35 bastides dont 7 ou 8 sont groupées et dont les habitants vont à la messe à Saint-Vincent (fol. 214). Ce phénomène est peut-être à mettre en relation avec celui de la mise en culture des terres qui avaient été abandonnées depuis plus d'un siècle. Mais il faut insister sur le fait que certaines bastides se groupent en hameaux.

La mise en culture de terres abandonnées ou gagnées sur des marécages a entraîné dans quelques cas l'abandon de l'habitat perché pour un habitat groupé de plaine. Les enquêteurs de 1540 remarquent que l'ancien village de Châteauréal est abandonné et que les habitants sont maintenant réunis à Carnoules (Var, canton de Cuers) qui a 60 maisons (fol. 288). Plus net est encore le cas de Cuges (B.-du-Rh., canton d'Aubagne). Vers 1472 on avait asséché le lac qui se trouvait au pied du village et les terres avaient été semées en blé. En 1509, Antoine de Glandèves céda en emphythéose à chacun des habitants du vieux village un espace pour construire leurs nouvelles maisons dans la plaine (11).

A la fin du XV^e siècle, les déplacements de populations pouvaient prendre une plus grande amplitude, en particulier au nord de Grasse. La cédula des habitants de Sausses (B.-A., canton d'Entrevaux) du registre B 200 (fol. 347-48) montre des familles entières quittant le village, pour aller à Moustiers (B.-A.), au Puget (?), à La Verdière, Saint-Julien-le-Montagnier (Var, canton de Rians), Montagnac (B.-A., canton de La Motte) et Peyrolles (B.-du-Rh., arr. d'Aix). D'autres familles se préparaient au départ. Même phénomène à Entrevaux (B.-A.), d'où une vingtaine de chefs de familles seraient partis pour Riez (fol. 364-65). Quant aux habitants de Bézaudun (A.-M., canton de

(9) *Ibid.*, B 7.

(10) *Ibid.*, B 201, fol. 91-96.

(11) Cl. Bonifay, *Histoire de Cuges*, s. l., 1948, p. 302-3, n° 6 ; p. 304-10, n° 7.

Coursegoules), ils déclarent que certains des leurs sont allés dans les villages des environs et à Saint-Paul de Vence. Il apparaît ainsi une émigration vers quelques villes et surtout vers des villages plus ou moins éloignés. Il est à noter que les habitants n'ont point gagné la côte. Cela est d'autant plus curieux qu'en 1343, dans la même région un fort courant d'émigration vers le littoral se faisait sentir (12) Sur 60 personnes relevées lors d'une enquête sur la baillie de Puget-Théniers (A.-M.), 33 s'étaient dirigées vers les ports de la côte, parmi lesquelles 20 s'étaient rendues à Nice. La seule ville de l'intérieur qui attirât alors était Grasse, dont l'activité économique était considérable. Sur ces mêmes 60 personnes, les deux tiers étaient partis pour des villes ayant une importance économique ou administrative ; et l'on note en particulier l'attrait des deux cités commerçantes de Nice et de Grasse. Par contre, en 1471, les deux agglomérations qui attirent le plus sont Riez et Moustiers, deux bourgs ayant moins de 200 feux mais situés dans une région à blé. Cela trahit peut-être une décadence de l'activité urbaine, et sans doute le dépeuplement de certaines zones de montagne. Mais cela indique aussi en quelques points une reprise de l'activité économique.

Si l'on en croit les doléances remises aux Etats en 1459 et 1470 (B 200, fol. 630-33), et certaines cédules données aux enquêteurs de 1471, une chute de la population aurait été constatée au cours de ces années. Cette chute ne serait pas seulement due à l'émigration. A Castellane, de nombreuses vignes auraient été abandonnées à cause de la mortalité (fol. 267). La ville vieille et la nouvelle agglomération d'Annot contiennent de nombreuses maisons détruites ou inhabitées (fol. 320) ; les revenus de la ville ont décré à cause de la dépopulation et des cataclysmes. Grasse aurait perdu une forte partie de ses habitants, à la suite de pestes (fol. 441) (13). L'existence de ces épidémies est confirmée par les archives de la ville, en particulier pour les années 1456 et 1457. De nombreux documents épars dans les archives communales montrent que la Provence a connu de nombreuses épidémies au milieu du XV^e siècle (14). A Toulon,

(12) Arch. Bouches-du-Rhône, B 534.

(13) Arch. Grasse, BB 3, 1^{er} cahier, fol. 57 v^o, 10 juillet 1456 ; 3^e cahier, fol. 8 v^o, 2 décembre 1457.

(14) Arch. Toulon, BB 42, fol. 47, 8 mai 1454 ; G. Lambert, *Histoire de Toulon*, t. II, Toulon, 1887, p. 293-94 sur l'épidémie de 1461. Arch. Brignoles, CC 4, fol. 358, 1454/55. E. Cais de Pierlas, *La ville de Nice pendant le premier siècle de la domination des princes de Savoie*, Turin, 1898, p. 184, 1436. Arch. Alpes-Mar., 2 G 2, fol. 183, juillet 1467. Quelques autres exemples : E. Lebrun, *Essai historique sur la ville de Brignoles*, Marseille, 1897, p. 378-80.

par exemple en 1409, il y avait 338 propriétaires soumis à la taille, en 1442, il n'y en avait plus que 243 et en 1471, on comptait 237 *larem joventes* (15). Mais nous ne touchons là que les dernières conséquences de la dépression économique de la seconde moitié du XIV^e siècle et des troubles de la fin de ce siècle ; en effet malgré le retour de la paix, la situation n'a évolué que lentement. Il n'est qu'à parcourir les fragments de l'enquête générale des maisons de Saint-Jean-de-Jérusalem faite en 1429, en la comparant à celle de 1338. Ces fragments témoignent de la destruction de nombreux villages, de l'abandon des terres, de la chute des revenus. Parmi les maisons dépendant de la commanderie de Comps, seules celles de Draguignan, Roquebrune et Comps, ont été restaurées, mais en partie seulement. Six autres sont abandonnées (16).

Mais en même temps se notent des indices non équivoques de reprise économique dans d'autres villages. Lorsque l'enquêteur était passé en 1429 à Bargemon (Var, canton de Callas), il n'avait pas manqué de relever que depuis la précédente visite, sans doute celle de 1411, deux nouveaux chefs de famille étaient arrivés (17). Mais c'était là un bien faible accroissement. En 1471, les habitants d'Annot indiquent dans leur cédula que la ville neuve qui était détruite lors du précédent recours de feu commence à se repeupler (fol. 320). De même, à Villeneuve-Loubet (A.-M., canton de Cagnes) qui était jadis presque inhabité, sont relevés 34 chefs de famille (fol. 416). A Carros (A.-M., canton de Vence) 6 familles étaient venues depuis peu s'installer (fol. 384 v^o). Plus net est le cas de Saint-Laurent-du-Var (A.-M., canton de Cagnes) et de Biot (A.-M., canton d'Antibes). Dans le premier de ces villages, depuis deux ans, 23 chefs de famille sont arrivés (fol. 418) ; dans le second, l'année précédente, 70 familles italiennes avaient occupé l'ancien bourg abandonné (fol. 419). Cette immigration se faisait aussi vers des lieux habités, car à la même époque les habitants d'Antibes se plaignent de la venue des étrangers qui prennent les terres (fol. 423). Ces transformations se marquent dans une zone bien déterminée, au sud ou (à la limite même) des Préalpes, dans la région des plateaux et petites collines de la Provence maritime. Elles sont peu antérieures à la venue des enquêteurs de 1471 ; et cela est con-

(15) Arch. Toulon, CC3, 1409 ; 4, 1442. Cet exemple de Toulon montre bien la relation existant entre les cadastres et l'enquête de 1471.

(16) Arch. Bouches-du-Rhône, H, Ordre de Malte, 123, 1338 ; 124, 1411 et 1429.

(17) *Ibid.*, 124, fol. 78.

firmé par l'étude des chartes d'habitation qui n'apparaissent que vers 1468 (18). Ces chartes se multiplieront dans le troisième quart du XV^e siècle et au début du XVI^e. Ce repeuplement des villages abandonnés n'est pas dû, au début du moins, à un accroissement de la natalité en Provence orientale mais bien plutôt à une immigration italienne.

L'enquête sur les lieux inhabités de 1540 permet de voir la transformation qui s'est faite dans de nombreux villages depuis 1471. Je prends l'exemple de la viguerie de Draguignan. Il reste sans doute des lieux inhabités, comme Taradeau ou Villepey, mais leur terroir a été remis en culture, soit par les propriétaires des villages voisins, soit par de nouveaux venus qui demeurent dans les bastides dissemées dans la campagne. Aux Arcs, le nombre des maisons est passé de 94 à 320, à Roquebrune (canton de Fréjus) de 127 à 310, à Cogolin (canton de Grimaud) de 67 à 200. Saint-Tropez, inhabité en 1471, repeuplé en 1479, en a 172. A Trans (canton de Draguignan), 150 maisons au lieu de 40, à Ampus 120 contre 24, à Montauroux (canton de Fayence) 120 contre 42, à Fignanières (canton de Callas) 350 contre 77 (19). Il serait facile de multiplier les exemples que ce soit dans la viguerie de Grasse ou dans celles d'Aix ou d'Apt. Partout se constate un net accroissement de la population entre 1471 et 1540.

Ce qui accroît donc l'importance du document de 1471 est le fait qu'il nous renseigne sur une époque où commencent à apparaître des transformations de l'économie provençale. Dans les régions montagneuses, dont la situation n'était point favorable même au début du XIV^e siècle, les conséquences de la dépression économique de la seconde moitié de ce siècle se ressentent encore : abandon des terres, émigration, diminution du chiffre de la population. Ainsi s'accroît l'opposition entre la Haute et la Basse Provence, d'autant que dans cette dernière zone apparaît une reprise de l'activité dont l'indice le plus net est l'immigration italienne et la construction de nouveaux villages. L'enquête montre ce phénomène particulièrement net dans la Provence orientale ; c'est pourquoi il est séduisant de mettre en relation ce renouveau économique avec le développement de production

(18) Voir la liste donnée par R. Aubenas, *Chartes de franchise et actes d'habitation*, Cannes, 1943, p. IX, n. 18. Il convient d'y ajouter l'acte d'habitation de Bagnols (Var, Cant. de Fréjus) peuplé par des gens du diocèse d'Albenga, en 1477.

(19) Arch. Bouches-du-Rhône, B 201, fol. 01-05, 122-25.

artistique de la région et du comté de Nice. En effet, les chapelles rurales se couvrent de fresques les autels de nombreuses églises sont ornés de retables. Ce mouvement a commencé certes dès le début de la seconde moitié du XV^e siècle avec J. Durandi et son frère, mais il surtout développé à la fin du siècle. D'autre s'est part, au même moment, se construisent de nouvelles et vastes églises ; dans quelques unes, une nef latérale vient doubler la surface de l'édifice primitif.

Mouvement artistique, accroissement de la population, transformation des agglomérations, créations de nouveaux villages, remise en culture des terres, tous ces phénomènes marquent le renouveau de l'économie provençale à la fin du XV^e siècle.

P.-A. FEVRIER.